

l'enfant et aura inscrit — ce qui arrivait très fréquemment — celui du grand-père, qui lui était mieux connu. Dans ce cas *fort probable*, les deux décès se rapporteraient aux suivants :

TABEAU N° 41. — Hans Michael, boursier, fils de JOHANN N° 27, aussi boursier. L'enfant décédé serait le 7^e ou 8^e.

TABEAU N° 39. — Hans Jacob, boulanger, fils de PETER N° 26, aussi boulanger. L'enfant dont il s'agit serait le 3^e.

— Le 2 juillet 1781, Hans Ulrich Lüthy, de Sumiswald (canton de Berne), épouse une demoiselle Anna Barbara Zetter, qui meurt le 30 novembre 1782, à l'âge de 22 ans et 9 mois environ. Elle serait née ainsi en janvier ou février 1760. Or, à cette date, nous n'avons pas trouvé de naissance à ce nom. Sans doute s'agit-il ici également d'un enfant né au-dehors. Mais de qui ?

RECTIFICATIONS

Tableau N° 4	§ 5,	colonne mariage,	mettez : 23 janvier 1660, au lieu de 3 janvier 1660.
»	41 § 7,	» naissance,	mettez : 10 avril 1695, au lieu de 10 avril 1696.
»	42 § 6,	» mariage,	mettez : 2. 17 juin 1709, au lieu de 10 juin 1709.
»	43 § 9,	» »	ajoutez le second mariage : 2. 29 novembre 1763, BARBARA WEISS.
»	46 § 7,	» »	mettez : 31 août 1733, au lieu de 24 août 1733.
»	20 § 4,	» »	mettez : 2 sept. 1732, au lieu de 1 ^{er} sept. 1732.
»	30 § 5,	» »	mettez :, à Yverdon, PACHE.
»	36	1 ^{re} colonne, en secondes noces,	mettez : 11 octobre 1756, au lieu de 14 octobre 1756.
»	45 § 12,	colonne décès,	mettez : 22 janvier 1892, au lieu de 22 janvier 1872.
»	49 § 4,	colonne mariage,	mettez : 1. 14 février 1805, au lieu de 11 février 1805.
»	63	1 ^{re} colonne, en secondes noces,	mettez : 5 février 1821, au lieu de 5 février 1811.
»	65	colonne naissance,	mettez : 8 mai 1810, au lieu de en 1810.
»	66	1 ^{re} colonne,	mettez : épouse le 14 juin 1835.
»	67	1 ^{re} » »	épouse le 3 mai 1849.
»	70	colonne naissance, pour Nicolaus (le père),	mettez : 5 juin 1796, au lieu de 5 juin 1776.
»	»	» » »	Catherine Stegmann, mettez : 27 sept. 1798, au lieu de 27 sept. 1797.
»	84	» mariage, note 1,	mettez : BARBARA PROBST, au lieu de Barbara Jost.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Partout où les dates ne sont pas accompagnées d'indications de lieux, elles se rapportent à Mulhouse, sauf pour les branches notoirement et définitivement fixées dans un autre endroit.